



Rubrique: Poursuites pour dettes
Sous-rubrique: Commandement de payer
Date de publication: SHAB, KABGE - 17.03.2020
Numéro de publication: SB02-0000018984
Canton: GE

Entité de publication:
Office des poursuites de l'Etat Genève - Service des notifications, Rue du Stand 46, 1204 Genève

Commandement de payer Flaveurs de Vins Sàrl

Débiteurs:

Flaveurs de Vins Sàrl
soit pour elle: M. Coumaros Dominique, gérant
Rue Saint-Laurent 2, 1207 Genève

Créanciers:

Confédération Suisse
3003 BERNE

Représentant:

Administration fiscale cantonale
CHE-115.139.340
Rue du Stand 26
1204 Genève

Type de poursuite pour dettes:

Procédure ordinaire

Numéro du commandement de payer:

19 377080 F

Créances:

CHF 1000.00 3.00 % depuis 26.11.2019
R28.417.018/IFD/2018/1, Bordereau 060.345.019 exp. le
08.08.2019
CHF 6.40
INTERETS MORATOIRES AU 26.11.2019

Coûts supplémentaires:

Frais de poursuite hors coûts de publication

Motif de la créance:

Voir les créances ci-dessus

Remarques juridiques:

Le débiteur est sommé de payer au créancier dans les vingt jours les sommes indiquées. Si le débiteur entend contester tout ou partie de la dette ou le droit du créancier d'exercer des poursuites, il doit le déclarer verbalement ou par écrit (former opposition) auprès du point de contact dans les dix jours à compter de la notification du commandement de payer. S'il ne conteste qu'une partie des créances, le montant de celles-ci doit être indiqué précisément, faute de quoi la dette entière est réputée contestée. Si le débiteur n'obtempère pas à la sommation de payer, le créancier pourra requérir la continuation de la poursuite.

Publication selon l'art. 69 LP.

Point de contact:

Office des poursuites de l'Etat Genève - Service des notifications
Rue du Stand 46
1204 Genève